



Extension terrain frais de geometre

Par **vivie40**, le **18/04/2010** à **11:12**

Bonjour,

nous avons achete en 2004 un terrain pour notre résidence principale, nous avons décide de faire un garage sur une nouvelle partie de terrain que nous allons achet . La propri taire est la m me, nous passons devant le notaire pour extension de terrain. La propri taire nous demande de payer les frais de g om tre   notre charge car extension de terrain. Est ce   nous de les payer ? ou moiti  ou moiti  ? Merci

Par **jeetendra**, le **18/04/2010**   **12:47**

Bonjour, les frais de bornage et de g om tre-expert sont en principe partag s entre les diverses parties (vendeur, acheteur), voir article 646 du Code Civil :

[fluo]« Tout propri taire peut obliger son voisin au bornage de leurs propri t s contigu s. Le bornage se fait   frais communs ».[/fluo]

Bon dimanche   vous.